

Mairie
1 Place de l'Église
45300 VRIGNY
☎ **02 38 34 18 07**
☎ 02.38.34.15.05
✉ mairie.vrigny@wanadoo.fr



Commune de VRIGNY

(Loiret)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 septembre 2017

Réf. :17/GL/361

L'an deux mil dix-sept (2017), le vingt-et-un septembre, en la mairie de VRIGNY, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 15 septembre 2017.

Sous sa présidence, le Maire en exercice, Jean-Louis JAVELOT, fait l'appel nominal.

Étaient présents

Jean-Louis JAVELOT	Chrystel HERBLOT	Alain DELAUNAY	Nadine DEBAIZE	Henry d'HÉROUVILLE
Karine MUNTSCHE	Stéphane PALLU	Diana DELAGRÉE	Philippe LEGRAND	Danièle BRETHEREAU
Marc TRANSON	Ludovic URBAN	Marion PORTHEAULT	Stéphanie MANDON	

Était(ent) absent(e-s-es)	Ludovic URBAN	Nadine DEBAIZE	Stéphanie MANDON	Diana DELAGRÉE
A (ont) donné pouvoir à	Henry d'HÉROUVILLE	Jean-Louis JAVELOT	Chrystel HERBLOT	

10 membres sur 14 sont présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 35 et Alain DELAUNAY est déclaré secrétaire de séance ; il s'adjoit dans cette tâche le renfort du secrétaire de mairie, Gilles LESPAGNOL.

1° Examen du compte-rendu de la séance précédente.

Après lecture du compte rendu des séances des 1^{er} juin et 29 juin 2017, aucune observation n'est formulée et les comptes rendus sont approuvés.

2° DCM 2017-037 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL.

Au compte d'investissement du budget principal, la subvention DETR a été inscrite au compte 1348 (autres fonds affectés à l'équipement non transférable) au lieu du compte 1341 (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la somme de 85 459.00 €.

Il faut donc une décision modificative pour rectifier cette écriture.

Articles		investissement		fonctionnement	
		recettes	dépenses	recettes	dépenses
1341	dotation d'équipement des territoires ruraux	85 459.00 €			
1348	autres fonds affectés à l'équipement non transférable	-85 459.00 €			
		=====	=====	=====	=====
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette DM n° 2 est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre(s)	0	Acceptations(s)	13
---------------	----------	-----------	----------	-----------------	-----------

La décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

3°/ DCM 2017-038 : SYNDICAT DE GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Montereau en date du 20 juin 2017 et de Saint-Germain-des-Prés en date du 22 juin 2017, demandant leur adhésion au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 4 juillet 2017 approuvant le principe de l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat et l'extension du périmètre syndical qui devrait en être la conséquence,

Vu le courrier du président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 31 août 2017, sollicitant l'avis du conseil municipal concernant ces demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, dans un délai de trois mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que le maximum de communes du département du Loiret intègre le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, notamment en ce que cela est de nature à renforcer les compétences dudit syndicat,

Entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- l'avis à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

- les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée correspondante.

La délibération est mise aux voix

Abstention(s)	0	Contre(s)	0	Acceptations(s)	13
---------------	---	-----------	---	-----------------	----

La délibération pour l'adhésion de deux nouvelles communes au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'informer le président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

4°/ DCM 2017-039 : Extension du réseau électrique pour le 26 route de Mareau.

Suite à la demande du certificat d'urbanisme présentée par Maître CHAUMETTE-DORÉ pour un terrain situé 26 route de Mareau, la SICAP nous sollicite pour une extension de réseau électrique. Le coût de cette opération se monte à la somme de 2 743,00 €/HT à la charge de la Commune.

Après délibération, cette proposition est mise aux voix :

Abstention(s)	6	Contre(s)	3	Acceptations(s)	4
---------------	---	-----------	---	-----------------	---

La proposition pour la participation à l'extension du réseau électrique pour le 26 route de Mareau est acceptée à la majorité des votants.

5°/ DCM 2017-040 : Extension du réseau électrique pour le 90 route de Courcy.

Suite à la demande du certificat d'urbanisme présentée par Maître RESNEAU-LAMBERT pour un terrain cadastré AL 168, situé 90 route de Courcy, la SICAP nous sollicite pour une extension de réseau électrique. Le coût de cette opération se monte à la somme de 3 209,00 €/HT à la charge de la Commune.

Après délibération, cette proposition est mise aux voix :

Abstention(s)	6	Contre(s)	3	Acceptations(s)	4
---------------	----------	-----------	----------	-----------------	----------

La proposition pour la participation à l'extension du réseau électrique pour le 90 route de Courcy est acceptée à la majorité des votants.

6°/ DCM 2017-041 : ÉGLISE: autorisation de signature de marchés.

Une consultation d'entreprises a permis de classer des offres en fonction des lots de travaux.

Pour la solution de base, les mieux disants sont :

Lot 1	Maçonnerie	Sté LAGARDE	122 041,50 €/HT
Lot 2	Fondations spéciales	Sté LAGARDE	64 039,80 €/HT
Lot 3	Charpente	Sté MOUFFRON	27 653,50 €/HT
Lot 4	Couverture	Sté BATAIS	52 133,84 €/HT
Lot 5	Électricité	CER'ELEC	24 489,02 €/HT

290 357,66 €/HT

Le Conseil Municipal se prononce sur l'autorisation de signature des marchés pour la solution de base.

Abstention(s)	3	Contre(s)	0	Acceptations(s)	10
---------------	----------	-----------	----------	-----------------	-----------

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des variantes obligatoires sachant qu'elles peuvent être affermées ultérieurement mais avant la fin du marché principal.

			Affermissement immédiat	Affermissement ultérieur	Non retenue	Abstention
Variante obligatoire n° 1	Ravalement du clocher et abat-sons	50 598,44 €/HT	5	5	3	0
Variante obligatoire n° 2	Paratonnerre	8 417,50 €/HT	5	1	7	0
Variante obligatoire n° 3	Sécurisation accès cloche et nef	12 280,00 €/HT	5	8	0	0
Variante obligatoire n° 4	Restauration ossature du beffroi	12 986,00 €/HT	0	7	6	0
Variante obligatoire n° 5	Accessibilité PMR	14 260,35 € HT	0	7	1	5

TOTAL **98 942,29 € HT**

Le Conseil Municipal autorise les variantes obligatoires suivantes :

Variante obligatoire n° 1	Ravalement du clocher et abat-sons	OUI	50 598,44 €/HT
Variante obligatoire n° 3	Sécurisation accès cloche et nef	OUI	12 280,00 €/HT
Variante obligatoire n° 4	Restauration ossature du beffroi	OUI	12 986,00 €/HT
Variante obligatoire n° 5	Accessibilité PMR	OUI	14 260,35 € HT

TOTAL 90 124,79 € HT

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour la signature des marchés correspondants, avant les trois mois qui précèdent la fin du marché de base.

7°/ DCM 2017-042 : RPQS 2016 du Service d'Assainissement Collectif Communal.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du Service d'Assainissement Communal est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2016 du Service d'Assainissement Communal.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

8°/ DCM 2017-043 : RPQS 2016 du SIAEP VRIGNY-COURCY.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SIAEP VRIGNY-COURCY est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2016 du SIAEP VRIGNY-COURCY.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

9°/ DCM 2017-044 : RPQS 2016 du SITOMAP.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SITOMAP est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2016 du SITOMAP.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

10°/ DCM 2017-045 : RPQS 2016 de BÉGÉVAL.

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de BÉGÉVAL est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2016 de BÉGÉVAL.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

11°/ DCM 2017-046 : RPQS 2016 du SPANC.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été géré en 2016 par la CCBG (Communauté de Communes Beauce Gâtinais).

Vu l'article L2224-5 du CGCT, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SPANC est présenté.

Ce RPQS est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Jean-Louis JAVELOT présente ce document devant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal acte la présentation du RPQS 2016 du SPANC.

Il sera consultable en Mairie dès que cette délibération sera exécutoire.

12°/ Questions diverses :

- **DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :
 - o Vente VANDERSCHUEREN, 53 rue de Courcy : il n'a pas été fait valoir le droit de préemption communal.
- **SIERP** : l'accord officiel des subventions pour l'année 2017, à savoir : 3 020.29 € (pour 1 applique LED, 1 candélabre LED et 11 horloges astronomiques) a finalement été reçu.
- **Propreté de la Commune** : entretien des trottoirs et caniveaux par les riverains ; Monsieur le Maire envisage de prendre un arrêté dans ce sens. Les membres du Conseil sont très partagés sur cet arrêté (cadre, application, amendes...).
- **Réserve parlementaire** : Monsieur le Sénateur, Jean-Pierre SUEUR, a accordé à la commune pour les travaux de restauration de l'église une enveloppe de 3 000€.
- **Acquisition de terrains** : les documents géométriques concernant les terrains jouxtant le cimetière ont été reçus.
- **Salle Keith SUTOR** : un état des lieux sera effectué avant et après la soirée Halloween suite aux dégradations constatées l'an passé.

13°/ Prochaines manifestations connues.

- Opération « Nettoyons la Nature » du 22 au 24 septembre 2017. Rendez-vous le 23 à 9H à la mairie.
- 24 septembre 2017 : la Ronde des Étangs (AAV).
- 07 octobre 2017 : Assemblée Générale de l'EGP Vrigny-Ascoux (repas + concours de pétanque ouvert à tous) Salle Keith SUTOR.
- 08 octobre 2017 de 9 h 30 à 18 h 00 : Ouvre ton coffre à jouets, salle Keith SUTOR, organisé par l'Association Festive Intercommunale.
- 28 octobre 2017 : à partir de 19 h 00, soirée Halloween, salle Keith SUTOR, organisé par l'Association Festive Intercommunale.

14°/ Prochain Conseil Municipal.

Il est proposé comme date pour le prochain Conseil Municipal le jeudi 26 octobre 2017 à 20h30.

À 23 h 18 l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.